



OBSERVATOIRE DES QUARTIERS POPULAIRES

MARS
2025

Flash Politique de la ville n°3

Éducation prioritaire : principales évolutions 2015-2023

Collèges en éducation prioritaire et quartiers politiques de la ville	4
---	---

Une hausse des effectifs dans les collèges en éducation prioritaire plus soutenue que dans les autres collèges	6
--	---

Les boursiers restent majoritaires parmi les collégiens en éducation prioritaire	8
--	---

Une surreprésentation des publics en situation de besoin éducatif particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire	10
--	----

Une faible diversité sociale en éducation prioritaire et dans le secteur privé	12
--	----

Une nette amélioration du taux de réussite au DNB dans les collèges en EP	16
---	----

Des résultats encourageants dans les collèges en REP+	18
---	----

Des taux de passage vers la seconde générale et technologique en progression	20
--	----

Entre 2015 et 2023, les effectifs des collèges en Réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)* de la métropole lyonnaise ont augmenté de 20 %, contre 8 % dans les autres collèges publics. La hausse est particulièrement marquée en REP+ (+24 %). Cependant, une baisse des effectifs est attendue à l'avenir, en lien avec la diminution déjà amorcée dans le premier degré. Au niveau national, une baisse de 6,4 % des collégiens est prévue entre 2023 et 2029, et de 5,5 % dans la métropole de Lyon d'ici 2030.

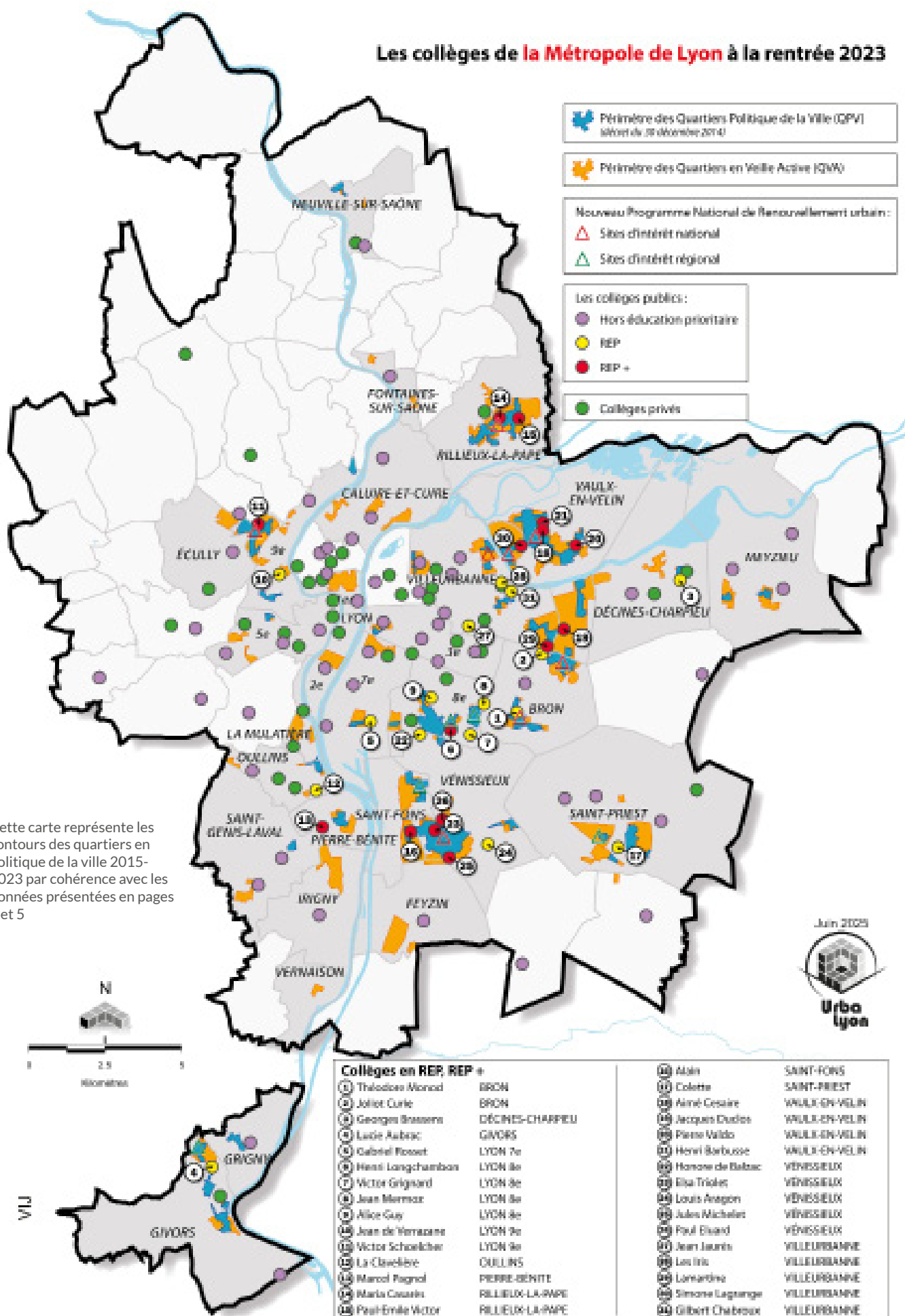
En 2023, 63 % des collégiens en REP+ résident dans un quartier prioritaire, reflet d'une faible diversité sociale dans ces établissements. Trois grands profils de collèges se distinguent selon l'indice de position sociale (IPS)** : les collèges en éducation prioritaire accueillant des élèves majoritairement défavorisés avec peu de diversité ; ceux du privé accueillant des élèves favorisés avec également peu de diversité ; et les collèges en majorité du secteur publics hors éducation prioritaire, plus diversifiés et aux conditions sociales intermédiaires.

Il est donc crucial d'encourager la diversité sociale pour garantir à tous les élèves un accès égal aux ressources éducatives et opportunités, tout en promouvant l'égalité des chances, la réussite scolaire, la cohésion sociale, la qualité de l'éducation et la réduction de la ségrégation territoriale et sociale. Sur le plan de la réussite scolaire, si dans les collèges classés en éducation prioritaire, le taux de réussite au brevet reste inférieur à celui des autres établissements hors éducation prioritaire, l'écart se réduit grâce à une progression rapide, notamment en REP+. Cette dynamique est confirmée par l'analyse des Indicateurs de valeur ajoutée des collèges*** (IVAC) qui montrent que les élèves en REP+, obtiennent des résultats à l'examen du Diplôme national du brevet (DNB) supérieurs aux résultats attendus.

*Cf. page 5 ** Cf. page 13 *** Cf. page 19



Cette carte représente les contours des quartiers en politique de la ville 2015-2023 par cohérence avec les données présentées en pages 4 et 5



Collèges en éducation prioritaire et quartiers politique de la ville

31 collèges en éducation prioritaire (15 REP+ et 16 REP)

18 collèges en éducation prioritaire situés dans des sites en renouvellement urbain

63% des collégiens scolarisés en REP+ habitent dans un QPV (contre 30% en REP et 6% hors EP)

À la rentrée 2023, la métropole de Lyon comptait 83 collèges publics, dont 31 en réseaux d'éducation prioritaire (15 en REP+ et 16 en REP), ainsi que 38 collèges privés. Dans les collèges en REP+, les élèves habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) forment la grande majorité des effectifs.

Trente et un collèges en éducation prioritaire dans la métropole de Lyon en 2023

Les collèges en éducation prioritaire sont situés dans 12 communes sur 18 ayant un ou plusieurs quartiers prioritaires en politique de la ville (QPV).

Six communes ayant un ou plusieurs QPV n'ont pas de collège en éducation prioritaire (Grigny, Ecully, Meyzieu, Saint-Genis-Laval, La Mulatière et Vernaison).

Depuis la rentrée 2017, sur sept nouveaux collèges, la métropole lyonnaise en compte trois en éducation prioritaire (REP+ ou REP) situés dans un QPV ou à proximité (Simone Lagrange et Gilbert Chabroux à Villeurbanne, et Alice Guy dans le 8e arrondissement de Lyon).

Hors éducation prioritaire, quatre autres collèges ont ouvert : deux collèges publics à la rentrée 2021 (Simone Veil à Saint-Priest et Gisèle Halimi dans le 7^e arrondissement de Lyon) et deux collèges privés à la rentrée 2018 (La Xavière à Saint-Priest, Aux Lazaristes - La Salle à Limonest).

Dix-huit collèges en éducation prioritaire sont situés dans un site en renouvellement urbain (12 collèges en REP+ et 6 collèges en REP).

Vingt-trois collèges publics font partie des sept cités éducatives mises en place entre 2019 et 2022 (12 REP+, 8 REP, et 3 collèges hors éducation prioritaire).

63 % des élèves accueillis dans les collèges en REP+ résident dans un quartier prioritaire de la politique de la ville en 2023

En 2023, 21% des effectifs de l'ensemble des collèges publics de la métropole lyonnaise habitent dans un QPV. Cette part est trois fois plus élevée dans les collèges en REP+ où elle atteint 63%. Dans les autres collèges publics, la part des résidents en QPV parmi les collégiens est de 30% en REP et 6% dans les autres établissements publics hors éducation prioritaire.

Dans 12 collèges en REP+ sur un total de 15, les élèves issus d'un QPV parmi l'ensemble des effectifs forment la majorité des effectifs. Elle atteint ou dépasse 80% dans 3 établissements. Entre 2017 et 2023, si à l'échelle de l'ensemble des collèges en REP+, le nombre d'élèves issus d'un QPV a progressé (+392 élèves), leur part parmi l'ensemble des effectifs a quant à elle, reculé de 2 points (65% en 2017 contre 63% en 2023).

Trois quarts des collégiens résidant dans un QPV sont scolarisés dans un établissement classé en éducation prioritaire

La répartition des collégiens issus d'un QPV en fonction de la localisation de l'établissement de scolarisation confirme la très forte concentration des élèves issus des QPV dans les établissements en éducation prioritaire malgré une légère baisse sur les six dernières années. Ainsi, en 2023, sur les 11 000 collé-

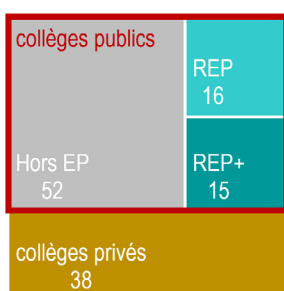
giens résidant dans un quartier de la politique de la ville, un peu plus de la moitié (52%) sont scolarisés dans un collège en REP+, 23 % dans un collège en REP, 16% dans un autre collège public hors éducation prioritaire et 9% dans le secteur privé.

L'éducation prioritaire accueille 45% des collégiens défavorisés de la métropole de Lyon

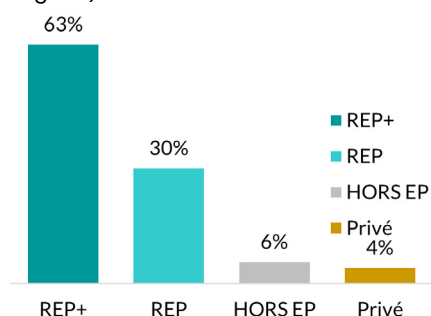
La forte présence d'élèves provenant de QPV dans les établissements en éducation prioritaire est confirmée par la forte proportion d'élèves socialement défavorisés* (cf. définition) dans ces établissements. À la rentrée 2023, 45% des collégiens appartenant à des catégories socioprofessionnelles défavorisées

de la métropole lyonnaise sont scolarisés dans des établissements en éducation prioritaire, répartis à hauteur de 25% en REP+ et 20% en REP, alors que les proportions respectives dans l'ensemble des effectifs sont de 13% et 12%.

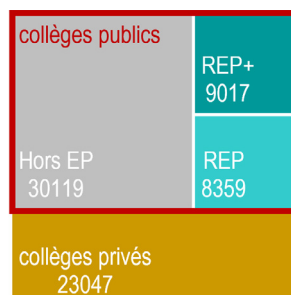
Répartition des collèges selon la catégorie de collège dans la métropole de Lyon



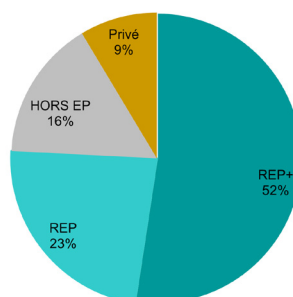
Part des collégiens résidant dans un QPV (en % de l'ensemble des élèves de chaque catégorie)



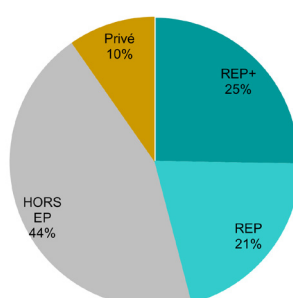
Répartition des élèves selon la catégorie de collège dans la métropole de Lyon



Répartition des collégiens résidant dans un QPV selon la catégorie de collège (en % de l'ensemble élèves résidant dans un QPV dans la métropole de Lyon)



Répartition des élèves dont les parents relèvent des classes défavorisées selon la catégorie de collège (en % de l'ensemble des collégiens appartenant aux catégories défavorisées dans la métropole de Lyon)



Définition

L'éducation prioritaire :

Le Réseau d'éducation prioritaire est un dispositif mis en place en France pour répondre aux besoins spécifiques des établissements scolaires situés dans des zones défavorisées. Ces établissements regroupent des collèges et les écoles élémentaires qui leurs sont affectées.

L'objectif principal est de réduire les inégalités scolaires et de garantir à tous les élèves, quels que soient leur origine sociale ou économique, les meilleures chances de réussite.

Les collèges en REP (Réseau d'éducation prioritaire), REP+ (Réseau d'éducation prioritaire renforcé), disposent de moyens supplémentaires, tant en termes de financement que de ressources humaines, afin de proposer un accompagnement adapté et de favoriser la réussite scolaire.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par une loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dans l'objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines par la mise en place d'une concentration de moyens et d'actions spécifiques.

*Les catégories socioprofessionnelles des parents reposent sur la notion de capital culturel et la connaissance du système éducatif des parents selon leurs professions.

La Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) distingue 4 grandes catégories socioprofessionnelles :

- très favorisées : cadres et assimilés, chefs d'entreprise, professeurs des écoles et assimilés,
- favorisées : professions intermédiaires,
- moyennes : employés, agriculteurs, artisans, commerçants,
- défavorisées : ouvriers, inactifs.



Une hausse des effectifs dans les collèges en éducation prioritaire plus soutenue que dans les autres collèges

37%

des effectifs des collèges publics de la métropole de Lyon sont scolarisés dans des établissements en EP en 2023, soit 17 376 élèves

+2 917

élèves dans les collèges en EP de la métropole de Lyon entre 2015 et 2023, soit +20% (contre +8% dans les autres collèges publics hors EP)

Entre 2015 et 2023, le nombre d'élèves dans l'ensemble des collèges publics de la métropole lyonnaise a progressé de 12%, soit 5 272 élèves supplémentaires. La hausse des effectifs la plus soutenue s'observe dans les établissements en éducation prioritaire qui, avec 2 917 élèves en plus, affichent une augmentation moyenne de +20%. Dans le secteur privé, la hausse est de 9%, ce qui représente près de 2 000 élèves supplémentaires.

Les collèges en éducation prioritaire : une part significative dans les effectifs des collèges publics de la métropole lyonnaise en 2023

A la rentrée 2023, la métropole lyonnaise compte 83 collèges publics accueillant

47 495 élèves. Parmi ces collégiens, 17 376 sont scolarisés dans l'un des 31 établissements classés en éducation prioritaire, soit 37% des effectifs totaux des collèges publics de la métropole. Cette part marque une

augmentation de 3 points par rapport à 2015, où elle était de 34 %.

Parmi les établissements en éducation prioritaire, 18 se situent dans des sites en renouvellement urbain. Ils accueillent 62% des collégiens en réseaux d'éducation prioritaire, soit 10 749 collégiens (66% en 2015).

La tendance à la hausse du nombre de collégiens se poursuit dans les réseaux d'éducation prioritaire

Entre 2015 et 2023, sur les 5 274 élèves supplémentaires accueillis dans les collèges publics de la métropole lyonnaise, 2 917 l'ont été dans des établissements en éducation prioritaire, représentant ainsi plus de la moitié des collégiens supplémentaires de la métropole (55%).

Les collèges en réseaux d'éducation prioritaire ont connu la plus forte dynamique. Leurs effectifs ont progressé de 20% entre 2015 et 2023. Cette hausse est bien supérieure à celles observées dans les autres collèges publics hors éducation prioritaire (+8%) et le secteur privé (+9%).

Dans les zones en renouvellement urbain, le nombre de collégiens a, lui, augmenté de 13 % (+1 272 élèves).

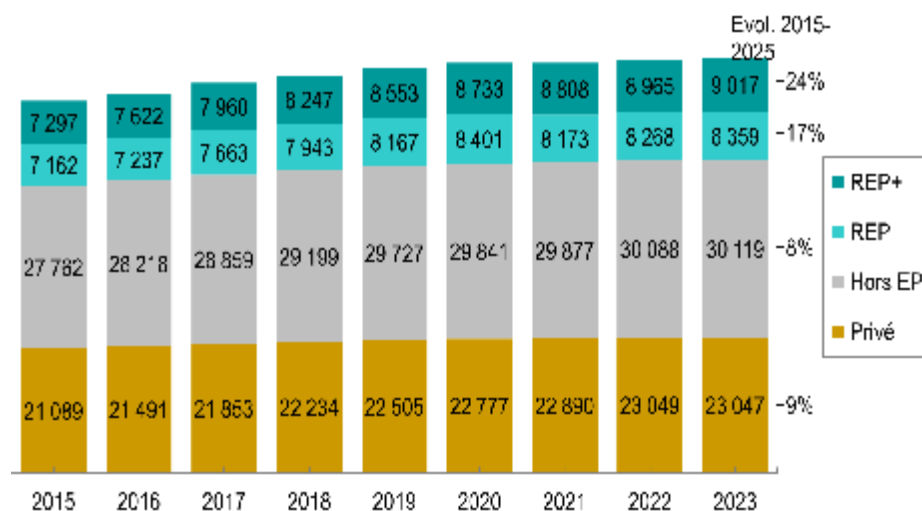
Au sein des réseaux prioritaires, la progression la plus forte s'observe dans les établissements en REP+, qui enregistrent une hausse de +24%.

Dans les établissements en REP, le rythme de progression, bien que moins élevé, surpasse tout de même celui des autres établissements hors éducation prioritaire.

Sur 28 collèges en éducation prioritaire (présents en 2015 et 2023), 19 ont enregistré une augmentation de leurs effectifs (11 REP+ et 8 REP) et 5 ont maintenu une relative stabilité de leurs effectifs. En revanche, 4 collèges ont perdu des élèves.

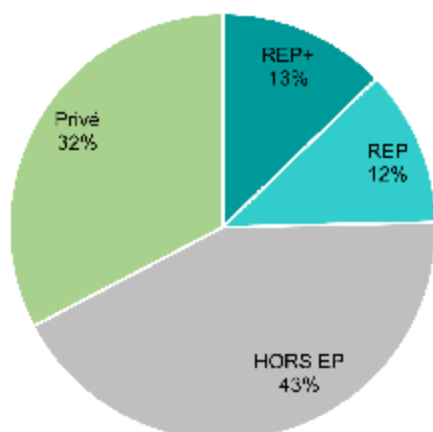
Evolution des effectifs des collèges publics de la métropole de Lyon depuis 2015

Source : Rectorat de Lyon, Rentrée 2015 à 2023



Répartition des effectifs des collèges de la métropole de Lyon selon le type d'établissement

Source : Rectorat de Lyon, Rentrée 2023



POUR ALLER PLUS LOIN

La démographie, enjeux des années à venir pour les effectifs scolaires

Dans sa dernière note d'information datant du mois de mars 2025, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation (DEPP) prévoit une diminution du nombre d'élèves dans le second degré en France, avec une perte estimée de plus de 218 000 élèves dans les collèges entre 2023 et 2029, ce qui représente une baisse de -6,4%.

La tendance nationale à la baisse semble se vérifier au niveau local. D'après un travail prospectif sur l'évolution des effectifs des collèges dans la métropole de Lyon, réalisé par l'Agence d'urbanisme de Lyon, les effectifs dans les collèges publics de la métropole lyonnaise devraient enregistrer une diminution d'environ -5,5% entre 2023 et 2030, représentant 2 600 élèves en moins*. Selon cette même étude, la baisse toucherait particulièrement les établissements en REP+,

où une chute des effectifs de -14 % est anticipée. Dans les collèges en REP, une augmentation de +3 % est attendue. Dans les autres établissements hors éducation prioritaire, la baisse des effectifs atteindrait -5,5 %.

* Eléments méthodologiques : les projections des effectifs des collèges réalisées par l'Agence d'urbanisme s'appuient principalement sur :

- les données du recensement de la population de l'INSEE,
- les Fichiers Fonciers du CEREMA et les données de construction de logements issues de SITADEL,
- les projections des effectifs des collèges réalisées par les services de la Métropole de Lyon,
- les données de Capacités foncières (CAPA) élaborées par l'Agence d'urbanisme.



Les boursiers restent majoritaires parmi les collégiens en éducation prioritaire

54%

de boursiers
parmi les
collégiens en EP,
(59 % en REP+
et 50% en REP)

29%

de boursiers
parmi les
collégiens hors
EP (9 % dans le
secteur privé)

Les élèves boursiers sont naturellement très présents parmi les collégiens en éducation prioritaire. Ils représentent plus de la moitié des élèves scolarisés en éducation prioritaire, contre moins du tiers dans les autres collèges publics. Entre 2014 et 2023, la proportion de boursiers a diminué dans les collèges en REP+, alors qu'elle a augmenté dans les autres établissements.

Plus de la moitié des collégiens en éducation prioritaire sont boursiers

A la rentrée 2023, 9 468 collégiens scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire ont bénéficié d'une bourse d'études, ce qui représente 54% de l'ensemble des collégiens en éducation prioritaire. Cette proportion de boursiers reste bien au-dessus de celle observée dans les autres établissements publics

hors éducation prioritaire (29%) ou dans le secteur privé qui affiche une faible part de 9%.

Au sein du réseau d'éducation prioritaire, la part de boursiers s'établit à 50% en REP et grimpe à 59% en REP+.

Près d'un tiers de bourses accordées relèvent de l'échelon 3

La part des bénéficiaires d'une bourse échelon 3, accordée aux élèves issus des foyers les plus modestes, parmi l'ensemble des boursiers, est de 32% pour les élèves scolarisés en REP+, 30% pour les élèves scolarisés en REP et 29%

pour les élèves des établissements publics hors éducation prioritaire. Cette proportion descend à 20% dans les collèges du secteur privé.

Baisse de la part de boursiers dans les REP+, hausse dans les autres établissements

Entre 2014 et 2023, la part de boursiers a baissé de 3 points dans les établissements en REP+, passant ainsi de 62% à 59%. Elle a, à l'inverse, augmenté de 3 points dans les collèges

en REP (47% en 2014 contre 50% en 2023) et de 5 points dans les autres établissements publics hors éducation prioritaire (24% en 2014 contre 29% en 2023).

Définition

Bourse des collèges

La bourse des collèges est une aide financière attribuée aux familles par enfant sous conditions de revenus et selon le nombre d'enfants à charge.

Montant annuel de la bourse par enfant année scolaire 2023-2024 :

Echelon 1 : 111 €,

Echelon 2 : 312 €,

Echelon 3 : 465 €.

Baisse significative des bénéficiaires des bourses échelon 3 et 2

L'analyse de l'évolution du nombre de boursiers par échelon montre une baisse significative des bénéficiaires des bourses d'échelon 3 et 2, dans les zones d'éducation prioritaire. Entre 2018 et 2023, le nombre total de boursiers de niveau 3 a diminué de 5% dans l'ensemble des collèges de la métropole lyonnaise. Cette baisse est encore plus prononcée dans les zones d'éducation prioritaire, avec une diminution de 10 % en REP/REP+ et de 13% dans les collèges de l'éducation prioritaire situés dans des zones en renouvellement urbain.

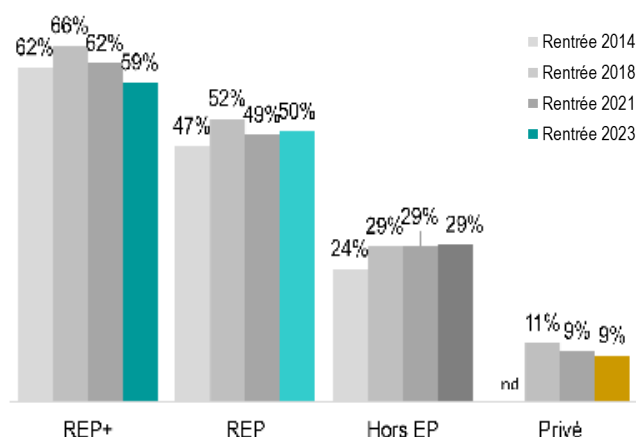
Il convient de rappeler que les chiffres qui sont traités ici, concernent les bourses attribuées. Or dans la réalité, le nombre d'éligibles à une bourse d'études est plus important. En effet, trop de familles remplissant les conditions d'attribution de bourses pour leurs enfants scolarisés n'en font pas la demande pour différentes raisons (méconnaissances des droits, méconnaissances de procédures et difficultés d'accès aux droits...)

Par conséquent, la baisse de bénéficiaires d'une bourse d'études ne peut préjuger de l'amélioration de la situation sociales des élèves. Le non-recours est un facteur à prendre en compte pour expliquer cette baisse.



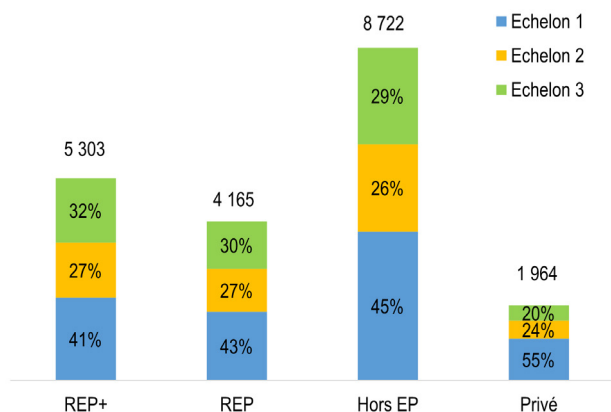
Evolution de la part de boursiers entre 2014 et 2023 (en % des collégiens)

Source : Rectorat de Lyon, Rentrée 2014-2023



Répartition des boursiers en 2023 selon l'échelon de la bourse (en % des collégiens)

Source : Rectorat de Lyon, Rentrée 2023



Zoom

Lutte contre le non-recours aux bourses scolaires

En 2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, annonce l'engagement d'un plan d'action conjoint visant à lutter contre le non-recours aux bourses de collège et de lycée.

En effet, d'après le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, trop de familles remplissant les conditions d'attribution de bourses pour leurs enfants scolarisés n'en font pas la demande par méconnaissance de leurs droits. Afin de sensibiliser les foyers potentiellement éligibles, les usagers dont le foyer fiscal comprend un ou plusieurs enfant(s) scolarisé(s) au collège et/ou lycée seront invités, en fin de déclaration en ligne, à vérifier leur droit à une bourse scolaire sur le site du ministère de l'éducation nationale (education.gouv.fr), à l'aide du simulateur mis à leur disposition à cet effet. Ils pourront ainsi solliciter une bourse scolaire s'ils s'avèrent effectivement éligibles sans en bénéficier.

Sur le plan local, une campagne a été portée par l'Education nationale et la Métropole de Lyon entre le 13 et le 23 mai 2024. L'expérimentation a concernée 10 collèges REP/REP+. 180 familles ont été reçues lors des permanences dans ces collèges. L'accompagnement a concerné les demandes pour les bourses pour la rentrée 2024.



Une surreprésentation des publics en situation de besoin éducatif particulier dans les réseaux d'éducation prioritaire

34% des collégiens en classe ULIS de la métropole de Lyon sont accueillis dans des établissements en EP en 2023

51% des collégiens en classe UP2A de la métropole de Lyon sont accueillis dans des établissements en EP en 2023

39% des collégiens en classe SEGPA de la métropole de Lyon sont accueillis dans des établissements en EP en 2023

Les élèves avec des besoins éducatifs spécifiques sont nettement plus nombreux dans les collèges classés en éducation prioritaire. La forte part de ces établissements dans l'accueil de ce public souligne leur rôle essentiel. Cette sur-représentation traduit les réalités sociales des quartiers prioritaires, qui engendrent des difficultés en matière de santé ou d'apprentissage. Elle met également en lumière les efforts d'inclusion et d'accompagnement déployés par le système éducatif dans ces zones afin de mieux soutenir ces élèves confrontés à des contextes plus difficiles.

Les réseaux de l'éducation prioritaire jouent un rôle important dans l'accueil du public en situation de besoin éducatif particulier

En 2023, les établissements de l'éducation prioritaire accueillent 25% de l'ensemble des effectifs des collèges de la métropole de Lyon,

mais 34 % de ses élèves en classe ULIS, 39 % des élèves en classe SEGPA, et 51 % des élèves allophones.

L'éducation prioritaire accueille un tiers des élèves ULIS de la métropole de Lyon

Les collèges de la métropole lyonnaise accueillent 1 005 élèves en classes ULIS. Parmi eux, 336 sont scolarisés dans l'un des 31 collèges classés en réseaux d'éducation prioritaire, soit 34% de l'ensemble des bénéficiaires

du dispositif ULIS de la métropole (18 % en REP et 16 % en REP+).

Le secteur public hors éducation prioritaire accueille 55% de ce public, les collèges privés en accueillent 11%.

L'éducation prioritaire accueille plus de la moitié des élèves allophones (UP2A) de la métropole de Lyon

Les élèves allophones (UP2A) de la métropole lyonnaise sont, eux, très majoritairement accueillis dans des collèges en éducation prioritaire.

Leur nombre dans les collèges de la métropole lyonnaise atteint 489 élèves dont 251 dans

des collèges en éducation prioritaire, soit 51% de l'ensemble des collégiens allophones de la métropole (28% en REP+ et 23% en REP).

Le secteur public hors éducation prioritaire accueille 40% de ces élèves et les collèges privés en accueillent 9%.

L'éducation prioritaire accueille 39% des effectifs en classes SEGPA de la métropole de Lyon

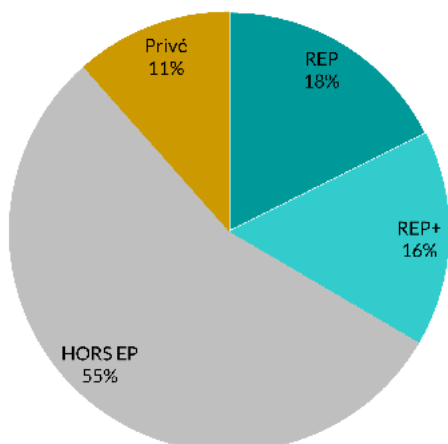
Les collèges de la métropole lyonnaise comptent 1 467 élèves en classes SEGPA. Parmi eux, 577 sont scolarisés dans un établissement en EP, soit 39% des effectifs (27% en REP+ et 12% en REP).

Le secteur public hors éducation prioritaire accueille 58% de ces élèves en grande difficulté, et les collèges privés en accueillent 3%.

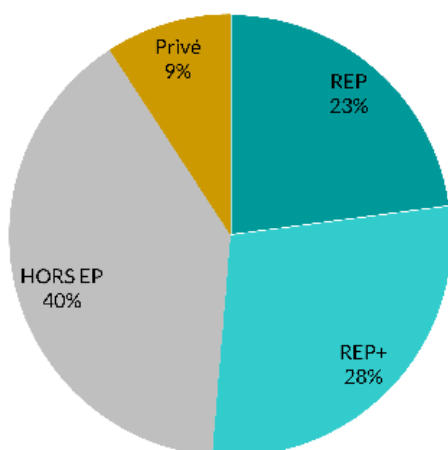
Tous les niveaux sont représentés : 27% des élèves en classes SEGPA sont admis en classe de 3^e, 26% en 4^e, 26% en 5^e et 21% en 6^e.



Répartition des élèves en classes ULIS dans les collèges de la métropole de Lyon par catégorie d'établissement



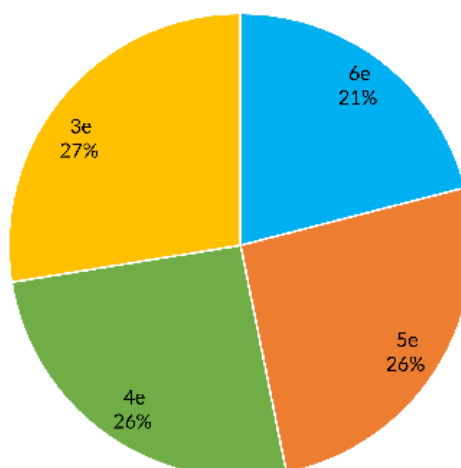
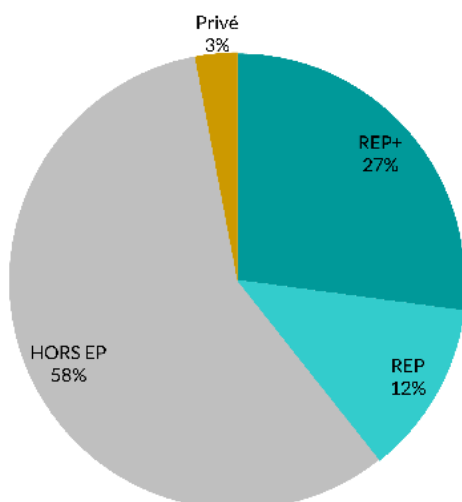
Répartition des élèves en classes UP2A dans les collèges de la métropole de Lyon par catégorie d'établissement



Répartition des élèves en classes SEGPA dans les collèges de la métropole de Lyon...

.... par catégories d'établissement

.... par niveau de classe



Définition

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et le second degré. Les classes ULIS, permettent à ces élèves de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs capacités afin d'acquérir des compétences sociales et scolaires.

L'orientation d'un élève handicapé en ULIS est décidée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), dans le cadre du Plan Personnalisé de Scolarisation (PPS), après accord des parents.

L'Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) n'est pas une classe fermée mais dans une structure qui accueille les jeunes venant d'arriver en France.

Les élèves y sont rattachés une ou deux années.

L'objectif est que chaque jeune puisse acquérir tous les moyens de suivre une scolarité épanouie de façon autonome. Cela peut être apprendre la langue française ou bien rattraper un décalage scolaire.

Une classe SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) accueille les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes. Il s'agit de difficultés ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège et regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun.

La Segpa doit permettre à chaque enfant d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de ses études après la 3^e.



Une faible diversité sociale en éducation prioritaire et dans le secteur privé

80 est l'IPS moyen des collèges en éducation prioritaire (REP/REP+) dans la métropole de Lyon en 2023 (84 en REP et 76 en REP+)

108 est l'IPS moyen des collèges publics hors éducation prioritaire (137 dans le collèges privé)

82 est l'IPS moyen des collèges REP+/REP en sites renouvellement urbain

La distribution des élèves en fonction de l'IPS et de l'écart type montre une faible diversité socio-économique et culturelle dans les établissements situés en zones prioritaires, notamment en REP+, ainsi que dans les collèges du secteur privé. En revanche, les collèges publics hors éducation prioritaire accueillent eux, un public plus diversifié sur le plan socio-économique et culturel.

À partir de l'examen de l'indice de position sociale des élèves et de l'écart type*, trois profils sommaires de collèges émergent dans la métropole lyonnaise, représentant des groupes d'établissements distincts :

Profil 1 : l'éducation prioritaire

Ce premier groupe de collèges accueille des élèves avec à la fois un indice de position sociale (IPS) et un écart type très faibles illustrant une faible diversité. Ce premier groupe est constitué, pour une écrasante majorité, de collèges en éducation prioritaire, particulièrement en REP+.

Profil 2 : le secteur privé

À l'autre extrémité, un deuxième groupe de collèges est constitué d'élèves avec un IPS élevé et des écarts faibles. Ils sont pour beaucoup d'entre eux des collèges du secteur privé. Les établissements de ce deuxième groupe se distinguent également par une faible diversité de ses élèves.

Profil 3 : le secteur public hors éducation prioritaire

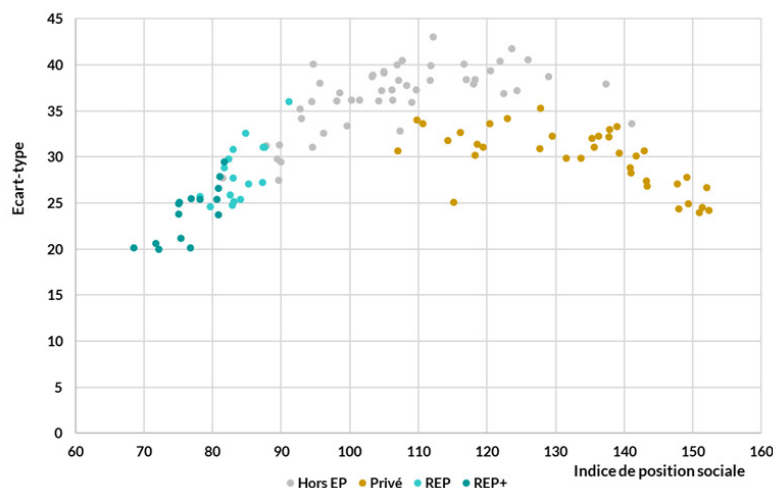
Ce troisième groupe accueille des élèves issus de milieux sociaux-culturels plus diversifiés. Dans ce groupe, les élèves se distinguent par des IPS intermédiaires et une forte hétérogénéité sociale.

Ce groupe est constitué majoritairement de collèges publics hors éducation prioritaire.

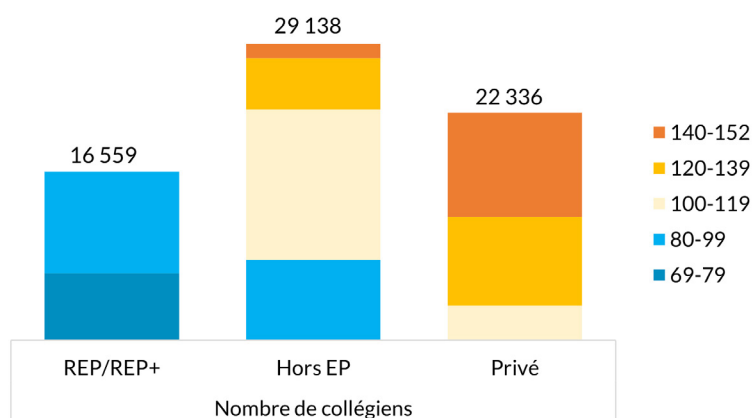
Répartition des collèges de la métropole de Lyon selon l'IPS moyen des élèves et l'écart-type à la rentrée 2023

Clé de lecture : à la rentrée 2023, la quasi-totalité des collèges en EP a un IPS inférieur à 90 tandis que ceux du secteur privé sous contrat ont un IPS proche ou supérieur à 110.

Plus l'écart-type est élevé, plus les élèves sont issus de milieux sociaux diversifiés. La quasi-totalité des collèges en EP a un écart-type inférieur à 35, tandis que trois quarts des collèges publics hors EP présentent un écart supérieur à 35.



Nombre d'élèves inscrits dans un collège en fonction de l'IPS moyen du collège en 2023 (nombre d'élèves dont l'IPS est connu)



IPS Moyen des collégiens

	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Evolution 2022/2023 (en points)
REP	84,6	83,9	-0,8
REP+	74,7	76,0	+1,3
Public hors REP	109,0	108,7	-0,2
Total public	98,3	98,1	-0,5
Privé sous contrat	130,9	136,6	+5,7
Ensemble (privé et public)	109,1	110,9	+1,8

Source : Source : Ministère de l'Éducation nationale, Depp

Définition

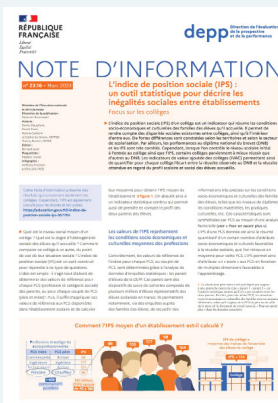
L'indice de position sociale (IPS) d'un collège résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves qu'il accueille. Il est calculé par la DEPP à partir de la catégorie socioprofessionnelle des deux parents. Il permet de rendre compte des disparités sociales existantes entre collèges, ainsi qu'à l'intérieur d'entre eux.

Plus l'indice de position sociale est élevé, plus les élèves sont en moyenne d'origine sociale favorisée. Plus il est faible, plus les élèves sont d'origine défavorisée socialement.

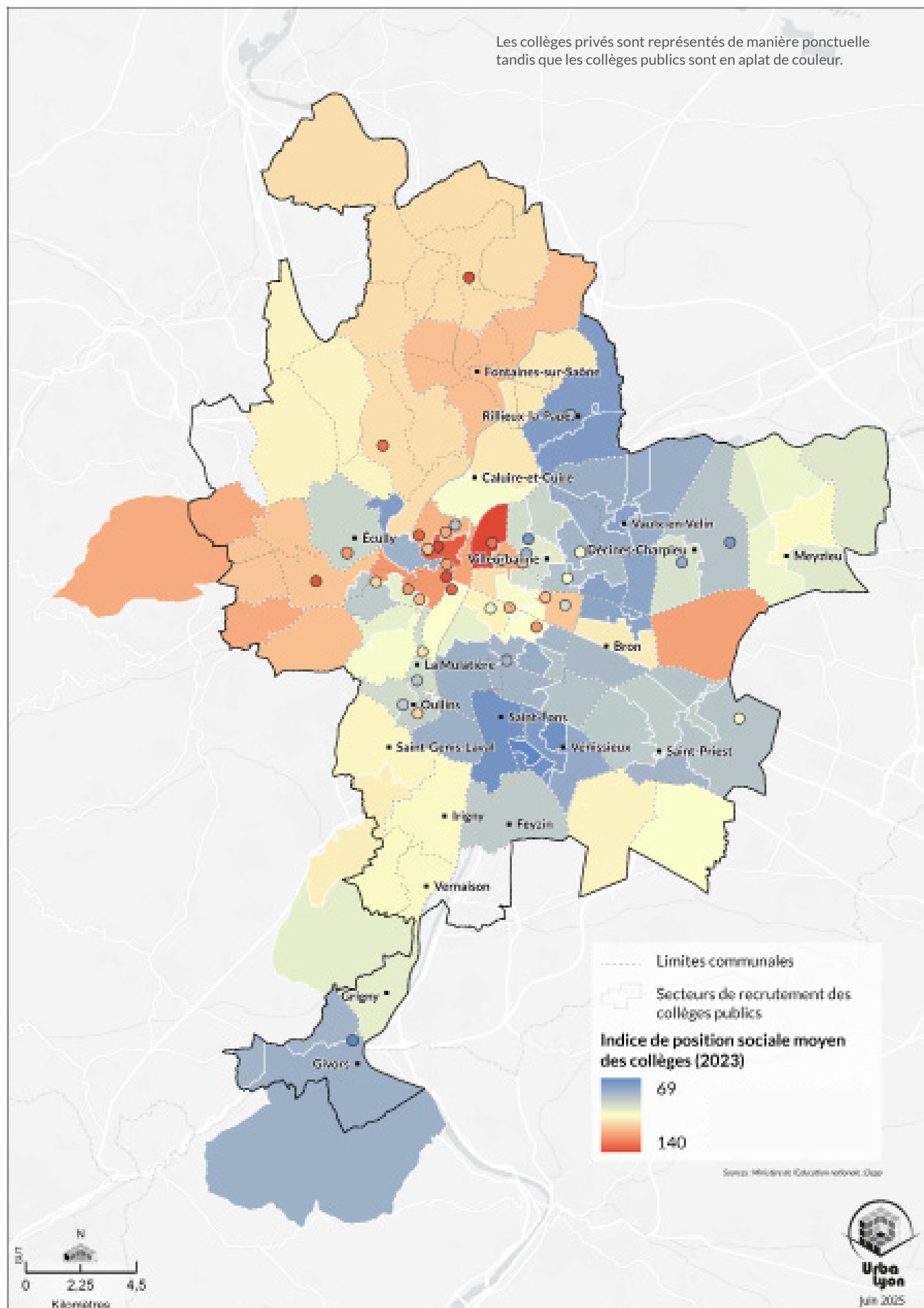
Il convient de rappeler que, comme tout indice synthétique, il s'agit d'un résumé simplifié de la réalité, qui ne peut rendre compte à lui seul de la complexité de la situation socio-économique et culturelle des élèves accueillis dans un établissement.

L'écart type de l'IPS (ou indice d'hétérogénéité sociale) mesure la dispersion et le degré d'hétérogénéité sociales des élèves. Un écart-type élevé, signifie que le collège accueille des élèves avec des profils socio-économiques diversifiés. A l'inverse, un écart faible, indique une faible diversité.

POUR ALLER PLUS LOIN



Pour aller plus loin : consultez la Note d'Information de la DEPP 23.16, sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques





Zoom

Nnumérique éducatif : la plateforme en ligne « laclasse.com »

La Métropole de Lyon a développé l'Espace Numérique de Travail « laclasse.com », dédié aux élèves, aux parents et aux enseignants des collèges et des écoles du territoire. Cette plateforme rassemble au même endroit tous les outils numériques pour la communication au sein des établissements, l'enseignement, le travail collaboratif et l'organisation de la vie scolaire. En 2022, la Direction innovation numérique et systèmes d'information (DINSI) de la Métropole de Lyon a réalisé une analyse des données utilisateurs de laclasse.com. Parmi les principaux enseignements de cette étude, on retient :

- En moyenne, 75% des élèves d'un collège* se connectent à l'ENT.
- Parmi les 10 collèges générant le plus d'activités sur laclasse.com (nombre de connections à la.classe.com rapporté au nombre d'élèves), 9 sont des collèges en EP.
- Parmi les 10 collèges générant le moins de connections, 5 sont des collèges en EP.
- Les applications les plus utilisées sont Pronote, Doc et Mail, mais les collèges en EP les utilisent tous à une fréquence plus importante.
- Les filles se connectent plus fréquemment que les garçons et cette tendance est d'autant plus marquée dans les établissements en EP.
- On retrouve les mêmes tendances d'utilisation de la part des enseignants, notamment chez les enseignants plus âgés. Ce qui laisse penser que les enseignants plus jeunes, probablement plus à l'aise avec l'outil informatique, utiliseraient d'autres applications. Au sein de l'éducation prioritaire, il n'y a pas de différence notable entre REP et REP+.

L'utilisation de laclasse.com n'est pas obligatoire de la part des établissements et le type de communication ou de formation à l'outil proposé par l'établissement peut influencer son utilisation de la part des enseignants et des élèves/parents.

*Dans la pratique, les parents utilisent souvent les accès des enfants d'où la non-pertinence d'exploiter les données sur les connexions des parents. Une partie non quantifiable de connexions correspond donc à une utilisation de la part des parents.

Zoom

Numérique éducatif : les Classes culturelles numériques de la métropole de Lyon

Depuis maintenant 25 ans, les Classes culturelles numériques (CCN) permettent aux élèves d'écoles et collèges de la métropole de Lyon de découvrir une diversité de secteurs d'activités correspondant aux enjeux sociétaux actuels. Elles favorisent les enseignements pluridisciplinaires, le développement des compétences et d'une culture numérique et l'ouverture de l'école aux ressources artistiques et scientifiques du territoire.

L'objectif est d'œuvrer en équipe et de manière coopérative sur un projet thématique concret afin de travailler sa discipline et développer les compétences des élèves et des enseignants.

Une classe culturelle numérique se déroule sur une année scolaire d'octobre à juin, elle est ponctuée d'étapes, de rencontres en classes, sur le terrain ou en ligne et mobilise plusieurs enseignants et leurs élèves dans un travail collaboratif et en réseau avec d'autres collèges. Ce dispositif permet donc une vraie mixité entre les collégiens, qui vivent un quotidien très proche, mais connaissent peu l'environnement de l'autre.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la Métropole de Lyon a déployé 9 Classes Culturelles Numériques correspondant à autant d'artistes scientifiques et professionnels intervenant sur des thèmes variés allant de l'aventure littéraire à la réalisation d'un court métrage, de la découverte de la nature en ville au travail sur l'économie circulaire ou de la mobilité, de l'exploration de l'histoire au jeu avec les données numériques.

Cette initiative a mobilisé 60 classes, soit 1 720 élèves et 132 enseignant/es et, plus précisément, 30 collèges dont la moitié en Education prioritaire.

Pour aller plus loin : <https://www.erasme.org/Saison-2024-2025-des-Classes-Culturelles-Numeriques>





Une nette amélioration du taux de réussite au Diplôme national du brevet dans les collèges en EP

82%

de taux de réussite moyen au brevet dans les collèges en REP+ à la session 2023, soit +6 points par rapport 2015 (76%)

88%

de taux de réussite moyen au brevet dans les collèges publics hors EP, soit +1 point par rapport à 2015 (87%)

75%

de taux de réussite moyen au brevet des collèges dans les 7 cités éducatives de la métropole lyonnaise à la session 2022

Dans les collèges classés en éducation prioritaire, le taux de réussite au brevet reste inférieur à celui des autres établissements. Néanmoins, il connaît une progression beaucoup plus rapide dans ces collèges, ce qui contribue à réduire l'écart avec les autres établissements. Cette dynamique est particulièrement encourageante en REP+.

A la session de juin 2023, le taux de réussite en série générale au brevet dans les collèges en REP+ atteint 82% et surpasse celui des collèges en REP (81%).

Il reste néanmoins en dessous de celui enregistré dans les autres collèges publics hors éducation prioritaire (88%) ou le secteur privé où la réussite frôle les 100%.

En évolution, la dynamique a été plus favorable aux collèges en REP+ et REP.

En REP+, le taux de réussite a progressé de 6 points en huit ans (passant de 76% en 2015 à 82% en 2023), contre +1 point dans les collèges publics hors éducation prioritaire (87% en 2015 et 88% en 2023).

En REP, le taux de réussite a progressé de 4 points sur la même période (77% en 2015 contre 81% en 2023).

Cette évolution se traduit par une importante réduction de l'écart en termes de taux de réussite entre les collèges publics hors éducation prioritaire et les collèges de l'éducation prioritaire, en particulier ceux en REP+ (+11 points en 2015 contre +6 points en 2023).

Après une période de progression jusqu'en 2017, le taux de réussite au brevet des collèges diminue jusqu'en 2019, surtout dans les collèges en REP+, puis remonte fortement en 2020, année du COVID où les notes aux épreuves du contrôle continu ont eu un poids important, pour ensuite baisser jusqu'en 2022 et remonter de nouveau en 2023.

A la session de juin 2023, 18 collèges en réseaux d'éducation prioritaire (8 en REP+ et 10 en REP) affichent un taux de réussite supérieur à 80 % (contre 10 collèges en 2015 dont 3 en REP+ et 7 en REP).

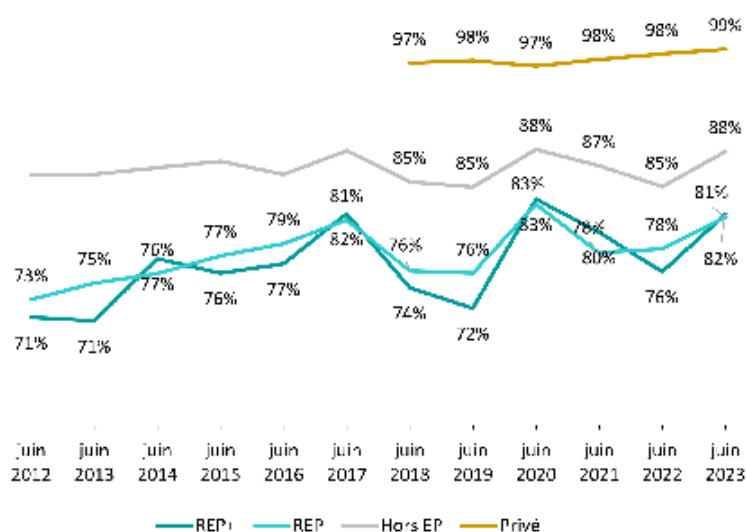
Les autres collèges en éducation prioritaire ont tous, un taux de réussite compris entre 72% et 80%.

Aucun collège n'affiche un taux de réussite inférieur, alors qu'ils étaient au nombre de 7 en 2015, avec des taux de réussite pouvant descendre jusqu'à 65%.



Taux de réussite au brevet des collèges (en % des présents à l'examen)

Source : Rectorat de Lyon, Rentrée 2015 à 2023



POUR ALLER PLUS LOIN

La réforme du Brevet national du collège

L'examen passé en 2017 donnait plus de point au contrôle continu qu'aux épreuves finales passées en juin. Avec 90 % de réussite au plan national, le brevet 2017 avait été très critiqué, car nombre d'élèves avaient atteint la moyenne avant même d'avoir passé les épreuves écrites. Le brevet de la session 2018 rétablit l'équilibre entre les deux modes d'évaluation (contrôle continu/épreuves finales en juin). Et, le poids du français et des mathématiques est renforcé par rapport à l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique, les sciences et vie de la Terre, physique-chimie et technologie.



Des résultats encourageants dans les collèges en REP+

60%

des collèges en REP+ avec un taux de réussite au DNB supérieur au taux de réussite attendu

73%

des collèges en REP+ avec une note moyenne obtenue à l'épreuve des écrits conforme ou supérieure à la note attendue

L'analyse des Indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC)* convergent vers de bons résultats dans les collèges REP+.

Dans ces établissements, le taux de réussite au brevet et les notes obtenues à l'écrit dépassent les attentes dans une majorité d'entre eux.

Le taux de présence des élèves de troisième aux épreuves du diplôme national du brevet (DNB) y est comparable à celle enregistrée dans les autres établissements hors EP.

De bons résultats académiques à l'examen du DNB dans les collèges en REP+

Du point de vue de la réussite à l'examen au brevet, les collèges en REP+ présentent de meilleurs résultats qu'attendus.

Sur 15 collèges étudiés en REP+, 9 ont obtenu un taux de réussite supérieur à celui attendu (soit 60% des collèges REP+), 2 ont obtenu des résultats conformes aux attentes (13%) et 4 ont enregistré des taux de réussite inférieurs à ceux attendus (27%).

Concernant les notes à l'écrit obtenues aux épreuves du brevet, la valeur ajoutée est positive dans un très grand nombre de collèges de la métropole indépendamment de leur statut au regard de l'éducation prioritaire.

A la session 2023, en REP ou REP+, 73% des collèges affichent une note moyenne constatée conforme ou supérieure à la note attendue. Hors éducation prioritaire, cette proportion est de 66% dans les autres collèges publics.

Capacité des collèges à retenir leurs élèves et leur participation à l'examen

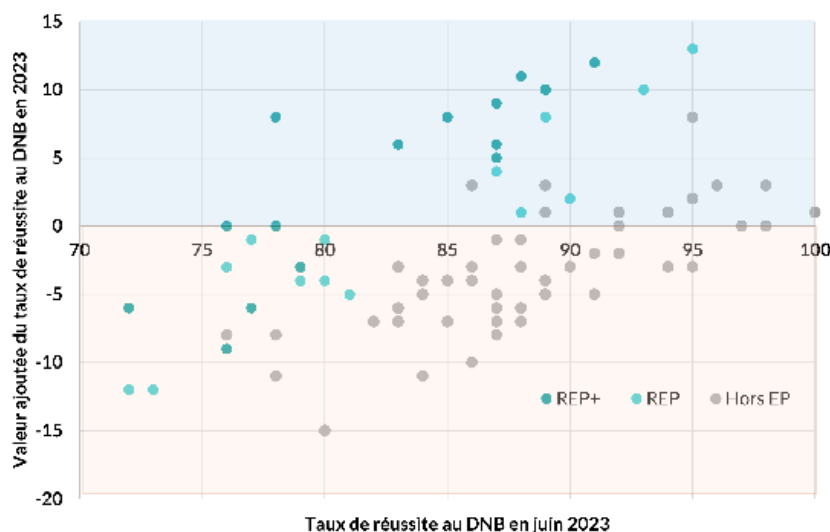
En matière d'accès et de capacité des établissements à retenir leurs élèves, les établissements en REP+ font presque jeu égal avec les autres établissements.

En 2023, la part d'élèves de sixième qui ont poursuivi leur scolarité jusqu'en troisième dans le même collège atteint 88% en REP+, 89% en REP ou dans le secteur privé, et 90% dans les autres établissements hors EP.

En ce qui concerne le taux de présence à l'examen, la part d'élèves de troisième s'étant présentés au diplôme national du brevet parmi l'ensemble des élèves de troisième atteint une moyenne de 95% en REP+ ou REP, 96% hors EP.

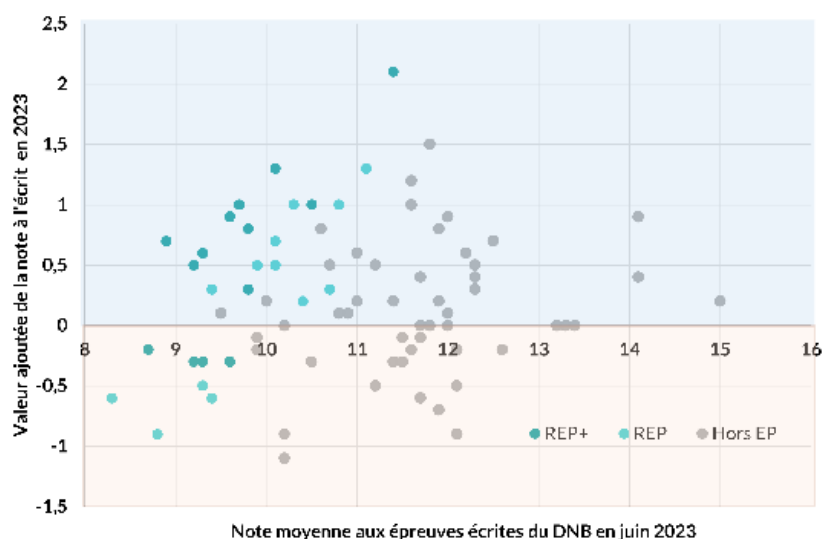
Classification des collèges publics en fonction du taux de réussite au DNB et sa valeur ajoutée en 2023

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp



Classification des collèges publics en fonction de la note aux épreuves écrites au DNB et sa valeur ajoutée en 2023

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp



Définition

Les Indicateurs de valeur ajoutée des collèges (IVAC) sont une batterie d'indicateurs élaborés par la DEPP, visant à évaluer l'action spécifique de chaque collège dans la réussite de ses élèves, notamment en termes de réussite au diplôme national du brevet (DNB) et d'accompagnement tout au long de la scolarité. Ils permettent un diagnostic approfondi en ajustant les résultats « bruts » pour tenir compte des facteurs socio-économiques et scolaires extérieurs à l'établissement, afin de mesurer ce qui relève réellement de son action. Pour juger de l'efficacité d'un collège, la réussite de chacun de ses élèves doit donc être comparée à celle des élèves comparables scolarisés dans des collèges comparables.

La valeur ajoutée correspond à la différence entre les résultats obtenus et les résultats attendus, compte tenu des caractéristiques scolaires et sociodémographiques des élèves accueillis.

Si elle est positive, on a tout lieu de penser que l'établissement a plus fait réussir ses élèves que ce qui était attendu, tandis qu'une valeur ajoutée négative suggère que les résultats obtenus sont inférieurs à la moyenne des résultats des établissements qui lui ressemblent.

Outre la valeur ajoutée, la DEPP propose deux autres indicateurs complémentaires relatifs au taux d'accès de la 6^e à la 3^e et la part d'élèves de 3^e présents au diplôme.

Interprétation des indicateurs

La DEPP recommande la prudence quant à l'interprétation de ces indicateurs. En effet, il n'existe pas de définition unique de « bons résultats » pour un collège, et un classement unique n'a pas de sens. Le ministère privilégie une approche complémentaire, utilisant plusieurs indicateurs pour donner une vision nuancée et relative de la performance, en tenant compte du profil des élèves. Ces indicateurs sont destinés à aider à diagnostiquer, orienter les actions éducatives et favoriser le dialogue entre établissements et autorités, plutôt qu'à établir des classements ou des palmarès, compte tenu de la complexité et de la diversité des situations.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les Classes à horaires aménagés soutenues par la Métropole de Lyon

En 2023, 15 classes artistiques à horaires aménagés pour cinq disciplines (musique, cinéma, théâtre danse et arts-plastiques) sont soutenues conjointement par l'Éducation nationale et les institutions culturelles ainsi que la Métropole de Lyon dans les collèges avec un IPS faible. Ce dispositif permet de booster par d'autres méthodes les compétences des collégiens habitants en QPV tout en maintenant des profils sociologiques diversifiés qui contribuent à la mixité sociale et à l'attractivité de certains collèges en éducation prioritaire. C'est aussi une méthode intéressante pour créer et maintenir une relation aux lieux culturels comme interface de pratiques et accès aux ressources. En 2024, un bilan d'objectivation a été conduit pour analyser les réussites éducatives obtenues par ce dispositif.

Étude disponible à l'adresse suivante : <https://www.urbalyon.org/fr/CHAAP>





Des taux de passage vers la seconde générale et technologique en progression

Une majorité d'élèves en éducation prioritaire poursuivent en seconde générale et technologique (60% en REP/REP+). Bien que ce taux soit inférieur à celui des autres collèges, l'orientation vers cette voie a connu une forte progression dans les collèges en REP+.

59%

de taux de passage en seconde générale dans les collèges en REP+ en 2023, (72% hors EP)

29%

de taux de passage en seconde professionnelle dans les collèges en REP+ en 2023, (16% hors EP)

A la rentrée 2023, 59 % des élèves en classe de 3^e des collèges en REP+ et 61 % de ceux en REP poursuivent leur scolarité dans une seconde générale et technologique. Ce taux s'élève à 72% dans les autres collèges publics hors éducation prioritaire.

Dans les collèges en REP+, après une progression régulière entre 2015 et 2018, l'orientation en seconde générale et technologique se stabilise durant les rentrées 2018 à 2023.

Entre 2015 et 2023, le taux de passage dans une seconde générale et technologique a progressé de +7 points dans les collèges en REP+, et de +3 points en REP. Il est resté stable hors éducation prioritaire.

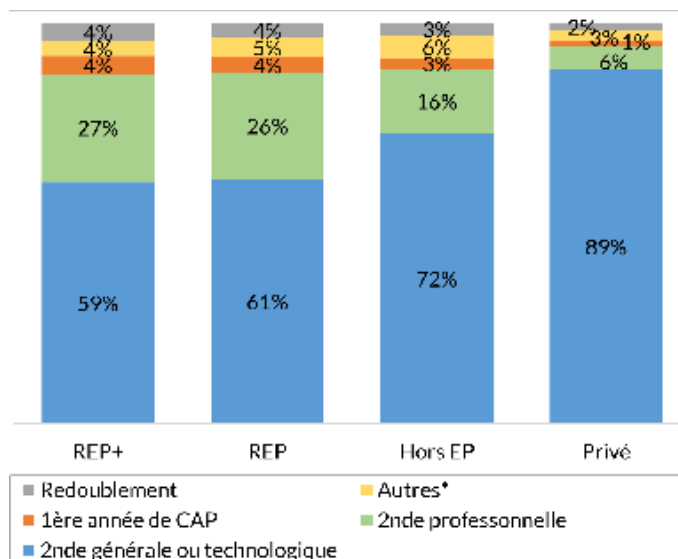
L'écart des établissements en REP+ avec les autres établissements publics hors éducation prioritaire s'est fortement réduit en huit ans (20 points d'écart en 2015 contre 13 points d'écart en 2023).

L'orientation en seconde professionnelle concerne, elle, 27% des élèves en classe de 3^e des collèges en REP+ et 26% en REP, contre 16% hors éducation prioritaire et seulement 6% dans le secteur privé.

L'entrée en première année de CAP (certificat d'aptitude professionnelle) enregistre une baisse de 5 points en REP+ passant de 9% en 2015 à 4% en 2023.

Taux de passage après la troisième (flux constatés)

Source : Rectorat de Lyon, rentrée 2023

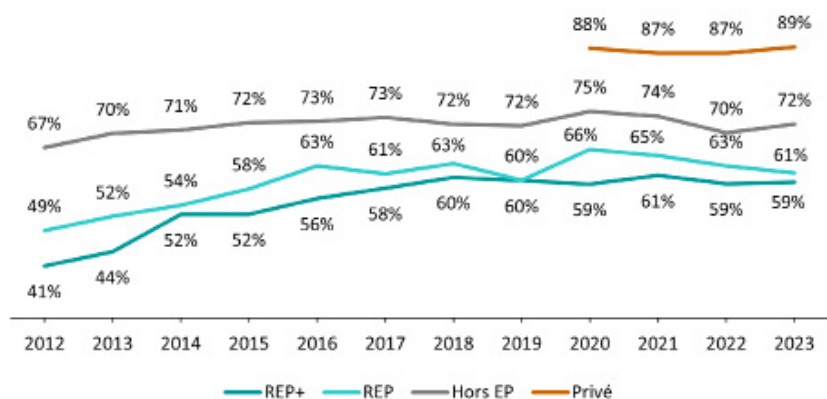


*Autres : établissements privés hors contrat, agriculture et apprentissage



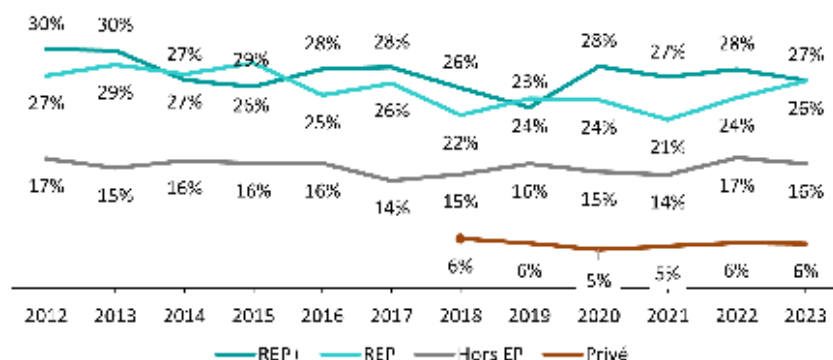
Taux de passage en seconde générale et technologique (flux constatés)

Source : Rectorat de Lyon



Taux de passage en seconde professionnelle (flux constatés)

Source : Rectorat de Lyon



Zoom

Les stages en 3^e via l'association « ViensVoirMonTaf » soutenue par la Métropole de Lyon

Soutenue par la Métropole de Lyon sur le plan local, ViensVoirMonTaf est une association nationale qui a pour vocation de mettre en relation des collégiens issus des réseaux d'éducation prioritaire avec des professionnels à l'occasion du stage de 3^e.

Son objectif est de permettre aux élèves de l'éducation prioritaire de réaliser des stages de 3^e de qualité, et ainsi leur permettre de revoir à la hausse leur ambition et faire basculer leur parcours.

D'après les enquêtes de l'association, 81 % des jeunes ayant fait un stage ViensVoirMonTaf déclarent revoir à la hausse leurs ambition scolaire et 15% déclarent avoir trouvé leur vocation, à la suite du stage.

La métropole de Lyon en quelques chiffres

- Chaque année, 4 000 élèves de l'éducation prioritaire recherchent un stage de 3^e dans le territoire de la métropole de Lyon.
- A la rentrée 2023, 750 élèves étaient inscrits sur la plateforme soit près d'un élève sur cinq en REP/REP+ de la métropole de Lyon.
- +25% d'inscrits en un an.
- Depuis 2020, année d'implantation d'une antenne de l'association à Lyon, 406 stages ont été réalisés dans le territoire de la métropole de Lyon par l'intermédiaire de l'association.
- En 2022, 75 offres de stages ont été publiées par la collectivité Métropole de Lyon et 51 jeunes ont été accueillis sur l'année scolaire 2022-2023 (+10 par rapport à la rentrée 2021/2022)
- A la rentrée 2023/2024, 61 jeunes sont accueillis dans les différents services de la Métropole de Lyon avec un objectif de 100 dès la rentrée 2024/2025.

Une baisse des effectifs du premier degré

En 2023, près d'un tiers des enfants du premier degré dans la métropole lyonnaise fréquentent des écoles classées en réseaux d'éducation prioritaire (REP). Bien que leur nombre ait diminué depuis 2015, cette baisse est moins marquée que dans les autres établissements.

31% des effectifs du premier degré de la métropole de Lyon sont en réseaux d'éducation prioritaire

-1,6% taux d'évolution 2015-2023 des effectifs du premier degré en EP (-6,2% hors EP)

L'éducation prioritaire joue un rôle important dans l'accueil des élèves du premier degré de la métropole de lyonnaise

À la rentrée 2023, les établissements de l'enseignement public du premier degré classés en éducation prioritaire accueillent 43 760 écoliers dans la métropole lyonnaise, soit 31 % du total des effectifs du premier degré sur le territoire (141 370 élèves au total).

Parmi les élèves scolarisés en réseaux d'éducation prioritaire, 436 bénéficient du dispositif ULIS* (ce qui représente 40% de l'ensemble des élèves en classe ULIS du premier degré

dans la métropole. Cette part est en net recul par rapport à la rentrée 2015 où elle atteignait 48% (524 élèves).

Si globalement, le nombre total d'enfants en ULIS dans le premier degré de la métropole lyonnaise a retrouvé son niveau de 2015, la tendance diffère selon le secteur, avec une hausse de 15 % dans les établissements hors EP, contre une baisse de 17 % dans ceux en EP.

Une diminution des effectifs en éducation prioritaire, beaucoup moins marquée que dans les autres établissements

Entre 2015 et 2023, les établissements publics du premier degré de la métropole lyonnaise ont enregistré une perte de 5 660 élèves, ce qui équivaut à une diminution de 3,8 % sur huit ans. La baisse est moins prononcée dans les établissements en réseaux d'éducation prioritaire, qui, avec 744 élèves en moins, enregistrent une légère diminution de 1,6 %, tandis que les établissements hors REP connaissent une baisse de 6,2 % (-4 858 élèves). De son côté, le secteur privé enregistre une stabilité relative (-0,2 %, soit - 58 élèves).

Deux phases se distinguent : une croissance continue jusqu'en 2019, puis une diminution constante à partir 2020. Ce recul s'inscrit dans un contexte démographique national, marqué par une baisse de la natalité.

On observe deux tendances distinctes. La première, qui s'étend de 2015 à 2019, se manifeste par une hausse continue des effectifs. En

revanche, depuis 2020, une tendance inverse se dessine, marquée par une diminution constante du nombre d'élèves.

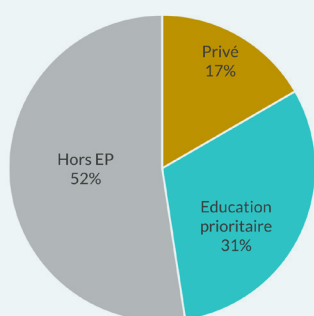
Le repli des effectifs observé dans le premier degré n'est pas spécifique à la métropole lyonnaise. Il est lié à des phénomènes démographiques de baisse de la natalité qui touche tout le territoire national.

En France, après une hausse continue de 2011 à 2016, les effectifs du premier degré dans le secteur public et privé sous contrat ont commencé à décliner dès 2017, soit trois ans plus tôt que dans la métropole de Lyon. D'après la direction de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2027.

Cette baisse dans le premier degré devrait impacter les effectifs des collèges dans les années à venir.

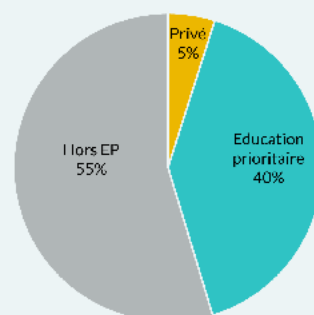
Répartition de l'ensemble des élèves du premier degré selon la catégorie d'établissement dans la métropole de Lyon

Source : Rectorat de Lyon, rentrée 2023



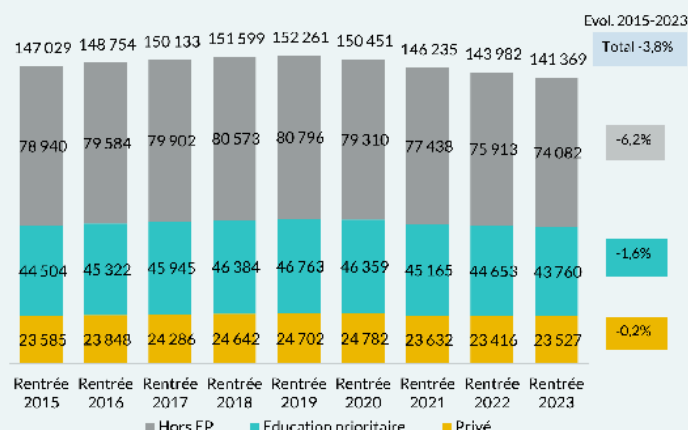
Répartition des élèves du premier degré en ULIS selon la catégorie d'établissement dans la métropole de Lyon

Source : Rectorat de Lyon, rentrée 2023



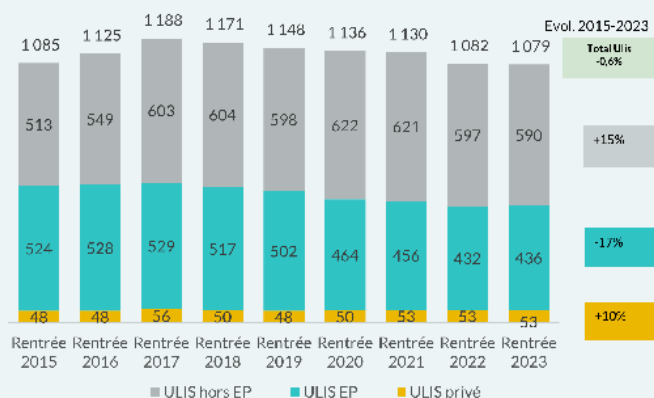
Evolution des effectifs du premier degré dans la métropole de Lyon

Source : Rectorat de Lyon, rentrée 2015 à 2023



Evolution des effectifs du premier degré en ULIS dans la métropole de Lyon

Source : Rectorat de Lyon, rentrée 2015 à 2023



POUR ALLER PLUS LOIN

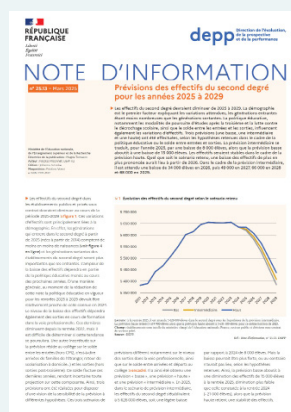
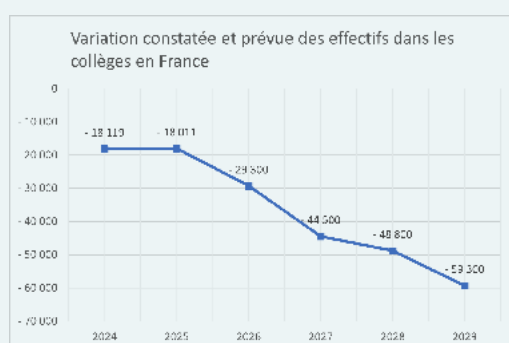
Les grandes tendances nationales : vers une forte baisse des effectifs dans les collèges

La diminution des effectifs dans le premier degré, principalement due à des facteurs démographiques, impactera les effectifs du second degré dans les prochaines années.

À la rentrée 2025, la DEPP prévoit une baisse de 18 000 collégiens en France, principalement liée à la sortie de la génération 2010 (833 000 naissances) et l'entrée de la génération 2014 (811 000 naissances). Cette baisse touchera surtout les classes de cinquième et de troisième, tandis que les effectifs en sixième et en quatrième devraient rester relativement stables. Les sections SEGPA devraient se stabiliser, tandis que les unités ULIS continueraient à croître, mais à un rythme réduit.

Pour la rentrée 2026, toujours selon, les projections de la DEPP, une diminution plus marquée de 29 000 élèves est attendue, en raison de l'entrée de la génération 2015 (799 000 naissances) moins nombreuse que celle de 2011 (823 000 naissances). La baisse se concentrera encore sur les classes de sixième et de quatrième.

Cette tendance à la baisse devrait se poursuivre de manière soutenue entre 2027 et 2029. En effet, les générations qui rentreront au collège seront de moins en moins nombreuses.



Pour aller plus loin : consultez la Note d'Information de la DEPP 25.13, sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Indicateurs clés – Rentrée 2023 – Collèges

	Nbre collèges	Effectifs	Evolution 2015-2023	Elèves résidant en QPV	IPS moyen	Boursier	Taux de réussite au Brevet des collèges	Taux de passage en 3 ^e en 2 ^{de} générale et technologique/ Flux constatés	Taux de passage de 3 ^e en 2 ^{de} professionnelle/ Flux constatés
REP+	15	9 017	+24%	63%	76	59%	82%	59%	27%
REP	16	8 359	+17%	30%	84	50%	81%	61%	26%
Education prioritaire	31	17 376	+20%	47%	80	54%	82%	60%	26%
Collèges REP+/ REP sites RU	18	10 749	+13%	59%	82	58%	82%	60%	27%
Collèges 7 Cités éducatives	24	13 740	-	49%	77	54%	83%	60%	26%
Hors éducation prioritaire	52	30 119	+8%	6%	109	29%	88%	72%	16%
Métropole de Lyon (total collèges publics)	83	47 495	+12%	21%	98	38%	86%	68%	20%
Collèges privés	38	23 047	+9%	4%	137	9%	99%	89%	6%

Source : Rectorat de Lyon, ministère de l'Education nationale, Depp (pour l'IPS)

Directeur de publication : **Natalia Barbarino**
Réfèrent : **Salah Jallali** - s.jallali@urbalyon.org
Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

